



CAP CHARPENTIER BOIS



Objectif de la formation

Être capable :

De travailler au sein d'entreprises des secteurs de la charpente et de la construction bois.

D'intervenir en construction, réhabilitation, rénovation ou restauration de bâtiments et de locaux, en autonomie ou en équipe sur des chantiers.

En atelier, tailler et traiter différentes pièces (poutres, bardages, parquets, escaliers...) d'après les relevés et les croquis réalisés.

Sur le chantier, assembler les pièces et poser les ouvrages ou remplacer les éléments défectueux. Savoir choisir les matériaux adéquats (bois et dérivés), organiser son chantier (préparation des matériels, mise en sécurité, tri des déchets...) et les diverses étapes de son travail.

Évaluer et de contrôler la qualité de ses réalisations.

CAP Charpentier Bois

Contenu de la formation

- Intégration – Accueil, Positionnement, Plan individuel de formation
- Fee-Bat* : Fee-Bat 1 + Fee-Bat 2
- Lecture de plans, dossiers techniques
- Les ouvrages
- Traçage
- Taillage
- Assemblage et mise en dedans
- Les matériaux et les produits
- Levage et pose
- La prévention, la santé et l'environnement
- L'accompagnement à la sécurisation du parcours et à l'insertion professionnelle
- Enseignement général
- Sensibilisation à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes

Pour les personnes n'ayant pas validé de diplôme de niveau équivalent ou supérieur :

- Français - histoire géographie - Mathématique - sciences

*Formation aux économies d'énergies dans le bâtiment

Agence de Pontivy

43 rue Charles Gounod - 56306 Pontivy
02 97 25 37 17
greta.agpontivy@ac-rennes.fr



Contacts
Conseiller en formation continue
Michel Kervadec
michel.kervadec@ac-rennes.fr

Coordinatrice de formation
Evelyne Annic
greta.agpontivy@ac-rennes.fr



Lieu de formation

Lycée du Blavet
43 rue Charles Gounod - 56306 Pontivy



Publics

Demandeurs d'emploi dans le cadre du Programme Bretagne Formation
Autre public : salariés en congé individuel de formation ou contrat de professionnalisation



Tarif

Formation prise en charge par le Conseil Régional de Bretagne pour les demandeurs d'emploi
Possibilité de prise en charge en Congé individuel de formation pour les salariés.
Étude personnalisée des solutions de financement.



Validation

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Charpentier Bois



Date

Du 03 octobre 2018 au 14 juin 2019

Réunions d'information

le 28/03/2018 de 10h à 12h
le 25/04/2018 de 10h à 12h
le 26/05/2018 de 9h à 12h (Portes ouvertes Lycée du Blavet)
le 13/06/2018 de 10h à 12h
le 06/09/2018 de 10h à 12h



Informations spécifiques

de 500 à 750 heures en centre
350 heures en entreprise



Pré requis

Motivation pour le travail du bois
Expérience professionnelle souhaitée dans les métiers du bâtiment
Maîtrise des savoirs de base
Vérification préalable du projet (période de mise en situation en milieu professionnel), prescription validée par la Mission Locale pour les moins de 26 ans



Méthodes

et moyens pédagogiques

Alternance de cours, d'exposés et de travaux pratiques sur les thèmes issus de la réalité.
Les périodes en entreprise ont pour objectif la professionnalisation du stagiaire et l'élaboration du projet dans une logique d'insertion professionnelle durable.



CAP Installateur-trice sanitaire



Objectif de la formation

Exercer des activités de plomberie (intervention sur des compteurs d'eau, installation de salles de bains, de piscines...) dans une grande entreprise ou chez un artisan.

Dans les immeubles d'habitation, industriels ou commerciaux, pouvoir effectuer des opérations de raccordement de canalisations du réseau d'eau à différents appareils sanitaires, systèmes industriels, installations privées...

Réaliser des travaux de remise en état (réparation de robinets, résolution de problèmes de fuite d'eau, remplacement d'appareils...) liés à l'usure normale ou à la vétusté des installations.

CAP Installateur-trice sanitaire

Contenu de la formation

- Intégration – Accueil, Positionnement, Plan individuel de formation
- Fee-Bat* : Fee-Bat 1 + Fee-Bat 2
- Analyse d'un travail à effectuer
- Organisation d'un chantier
- Implantation et traçage
- Fixation et scellement
- Les façonnages
- Les assemblages
- Pose et raccordement des appareils
- Mise en service d'une installation sanitaire
- Maintenance et réparation
- Ventilation des locaux
- Les énergies renouvelables
- Prévention Santé Environnement
- SST
- Habilitation Électrique
- Accompagnement à la sécurisation du parcours et à l'insertion professionnelle
- Enseignement général
- Sensibilisation à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes

Pour les personnes n'ayant pas validé de diplôme de niveau équivalent ou supérieur :

- Français - histoire géographie - Mathématiques - sciences

*Formation aux économies d'énergies dans le bâtiment

Agence de Pontivy

43 rue Charles Gounod - 56306 Pontivy
02 97 25 37 17
greta.agpontivy@ac-rennes.fr



Contacts
Conseiller en formation continue
Michel Kervadec
michel.kervadec@ac-rennes.fr

Coordinatrice de formation
Evelyne Annic
greta.agpontivy@ac-rennes.fr



Lieu de formation

Lycée du Blavet
43 rue Charles Gounod - 56306 Pontivy



Publics

Demandeurs d'emploi dans le cadre du Programme Bretagne Formation
Autre public : salariés en congé individuel de formation ou contrat de professionnalisation



Tarif

Formation prise en charge par le Conseil Régional de Bretagne pour les demandeurs d'emploi
Possibilité de prise en charge en Congé individuel de formation pour les salariés.
Étude personnalisée des solutions de financement.



Validation

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Installateur sanitaire



Date

Du 24 septembre 2018 au 07 juin 2019

Réunions d'information

le 17/03/2018 de 9h à 12h (Portes ouvertes Lycée du Blavet)
le 25/04/2018 de 10h à 12h
le 13/06/2018 de 10h à 12h
le 06/09/2018 de 10h à 12h



Informations spécifiques

de 500 à 750 heures en centre
350 heures en entreprise



Pré requis

Expérience professionnelle souhaitée dans les métiers du bâtiment
Maîtrise des savoirs de base
Vérification préalable du projet (période de mise en situation en milieu professionnel), prescription validée par la Mission Locale pour les moins de 26 ans



Méthodes

et moyens pédagogiques

Alternance de cours, d'exposés et de travaux pratiques sur les thèmes issus de la réalité.
Les périodes en entreprise ont pour objectif la professionnalisation du stagiaire et l'élaboration du projet dans une logique d'insertion professionnelle durable.



CAP Installateur-trice thermique



Objectif de la formation

Devenir un professionnel qualifié chargé de l'installation, de l'entretien et de la réparation des systèmes de chauffage, de climatisation et de ventilation pour maisons individuelles, immeubles, commerces, bâtiments industriels ou bâtiments publics.

Savoir mettre en place des équipements (chaudières, radiateurs, générateurs, panneaux solaires...), réaliser et poser des réseaux de canalisations (découpe, cintrage, soudage, etc.), installer et brancher des matériels électriques et de régulation.

Gérer la maintenance de l'ensemble (changement d'une pièce, entretien courant et rénovation) et informer les utilisateurs (présentation de l'installation et des consignes d'exploitation).

Acquérir une bonne autonomie professionnelle : lecture de plans, choix d'outillages, organisation du poste de travail, etc. Connaître et savoir appréhender les règles de sécurité, le travail en équipe, la résolution méthodique des problèmes rencontrés.

CAP Installateur-trice thermique

Contenu de la formation

- Intégration – Accueil, Positionnement, Plan individuel de formation
- Fee-Bat* : Fee-Bat 1 + Fee-Bat 2
- Analyse d'un travail à effectuer
- Organisation d'un chantier
- Implantation et traçage
- Fixation et scellement
- Les appareils et leurs équipements
- Les façonnages
- Les assemblages
- Raccordement des appareils
- Mise en service d'une installation
- Maintenance et réparation
- Complément de formation en sanitaire
- Les énergies renouvelables
- Prévention Santé Environnement
- SST
- Habilitation Électrique
- Accompagnement à la sécurisation du parcours et à l'insertion professionnelle
 - Enseignement général
 - Sensibilisation à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes

Pour les personnes n'ayant pas validé de diplôme de niveau équivalent ou supérieur :

- Français - histoire géographie - Mathématique - sciences

*Formation aux économies d'énergies dans le bâtiment

Agence de Pontivy

43 rue Charles Gounod - 56306 Pontivy
02 97 25 37 17

greta.agpontivy@ac-rennes.fr



Contacts

Conseiller en formation continue

Michel Kervadec

michel.kervadec@ac-rennes.fr

Coordinatrice de formation

Evelyne Annic

greta.agpontivy@ac-rennes.fr



Lieu de formation

Lycée du Blavet

43 rue Charles Gounod - 56306 Pontivy



Publics

Demandeurs d'emploi dans le cadre du Programme Bretagne Formation

Autre public : salariés en congé individuel de formation ou contrat de professionnalisation



Tarif

Formation prise en charge par le Conseil Régional de Bretagne pour les demandeurs d'emploi

Possibilité de prise en charge en Congé individuel de formation pour les salariés. Étude personnalisée des solutions de financement.



Validation

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Installateur thermique



Date

Du 24 septembre 2018 au 07 juin 2019

Réunions d'information

le 17/03/2018 de 9h à 12h (Portes ouvertes Lycée du Blavet)

le 25/04/2018 de 10h à 12h

le 13/06/2018 de 10h à 12h

le 06/09/2018 de 10h à 12h



Informations spécifiques

de 500 à 750 heures en centre
350 heures en entreprise



Pré requis

Expérience professionnelle souhaitée dans les métiers du bâtiment
Maîtrise des savoirs de base
Vérification préalable du projet (période de mise en situation en milieu professionnel), prescription validée par la Mission Locale pour les moins de 26 ans



Méthodes

et moyens pédagogiques

Alternance de cours, d'exposés et de travaux pratiques sur les thèmes issus de la réalité.

Les périodes en entreprise ont pour objectif la professionnalisation du stagiaire et l'élaboration du projet dans une logique d'insertion professionnelle durable.



Greta

CAP Maçon-ne

avec utilisation de matériaux biosourcés



Objectif de la formation

Acquérir et mettre en œuvre les capacités et les compétences nécessaires à l'exercice de l'emploi de maçon avec utilisation de matériaux biosourcés, afin de répondre aux besoins du bassin d'emploi en personnel qualifié.

Contenu de la formation

- Intégration – Accueil, Positionnement, Plan individuel de formation
- Fee-Bat* (1 et 2)
- Les documents techniques
- Le repérage des ouvrages
- La préparation des travaux
- L'organisation du travail
- Le traçage et l'implantation des ouvrages
- La réalisation des élévations en maçonnerie
- La préparation et la mise en œuvre des bétons
- La réalisation des revêtements horizontaux et verticaux
- La mise en œuvre des armatures
- La réalisation des coffrages
- La réalisation et la mise en œuvre des composants préfabriqués
- La réalisation des réseaux de distribution
- L'éco construction spécifique au métier de maçon
- La prévention, la santé et l'environnement
- L'accompagnement à la sécurisation du parcours et à l'insertion professionnelle

Enseignement général

- Sensibilisation à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes

Pour les personnes n'ayant pas validé de diplôme de niveau équivalent ou supérieur :

- Français - histoire géographie
- Mathématique - sciences

**Formation aux économies d'énergies dans le bâtiment*

Agence de Pontivy

43 rue Charles Gounod - 56306 Pontivy
02 97 25 37 17
greta.agpontivy@ac-rennes.fr



Contacts
Conseiller en formation continue
Michel Kervadec
michel.kervadec@ac-rennes.fr

Coordinatrice de formation
Evelyne Annic
greta.agpontivy@ac-rennes.fr



Lieu de formation

Lycée du Blavet
43 rue Charles Gounod - 56306 Pontivy



Publics

Demandeurs d'emploi dans le cadre du Programme Bretagne Formation
Autre public : salariés en congé individuel de formation ou contrat de professionnalisation



Tarif

Formation prise en charge par le Conseil Régional de Bretagne pour les demandeurs d'emploi
Possibilité de prise en charge en Congé individuel de formation pour les salariés.
Étude personnalisée des solutions de financement.



Validation

CAP Certificat d'Aptitude Professionnelle Maçon avec utilisation de matériaux biosourcés



Date

D'octobre 2018 à juin 2019

Information

Réunions d'informations à venir



Informations spécifiques

de 500 à 750 heures en centre
350 heures en entreprise



Pré requis

Motivation pour le métier de maçon
Être titulaire d'un CAP au minimum pour la dispense de l'enseignement général
Expérience professionnelle souhaitée dans les métiers du bâtiment
Maîtrise des savoirs de base
Vérification préalable du projet (période de mise en situation en milieu professionnel), prescription validée par la Mission Locale pour les moins de 26 ans



Méthodes

et moyens pédagogiques

Alternance de cours, d'exposés et de travaux pratiques sur les thèmes issus de la réalité industrielle.
Les périodes en entreprise ont pour objectif la professionnalisation du stagiaire et l'élaboration du projet dans une logique d'insertion professionnelle durable.



CAP PEINTRE applicateur de revêtements



Objectif de la formation

- Organiser le poste de travail
- Monter, utiliser un échafaudage
- Préparer les supports, réaliser les travaux d'apprêt
- Appliquer des peintures, laques, vernis, poser des papiers peints, revêtements muraux
- Poser des revêtements de sols
- Réaliser des travaux de façade (peinture, imperméabilisant)

CAP PEINTRE applicateur de revêtements

Contenu de la formation

- Modules Fee-Bat : Fee-Bat 1 et Fee-Bat 2
- Préparation du chantier, lecture de plans, dossiers techniques
- Produits et outillages
- Travaux préparatoires
- Mise en peinture
- Revêtements muraux
- Revêtements de sols
- Revêtements de façade
- La prévention, la santé et l'environnement (dont SST, habilitation électrique et R408)
- L'accompagnement à la sécurisation du parcours et à l'insertion professionnelle
- Français / histoire-géographie
- Mathématiques / sciences
- Sensibilisation à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes

Les problématiques relevant du Développement durable et de l'Égalité professionnelle sont intégrées tout au long du parcours de certification et d'insertion.

Agence de Pontivy

43 rue Charles Gounod - 56306 Pontivy
02 97 25 37 17
greta.agpontivy@ac-rennes.fr



Contacts
Conseiller en formation continue
Michel Kervadec
michel.kervadec@ac-rennes.fr

Coordinatrice de formation
Evelyne Annic
greta.agpontivy@ac-rennes.fr



Lieu de formation

Lycée du Blavet
43 rue Charles Gounod - 56306 Pontivy



Publics

Demandeurs d'emploi dans le cadre du Programme Bretagne Formation
Autre public : salariés en congé individuel de formation ou contrat de professionnalisation



Tarif

Formation prise en charge par le Conseil Régional de Bretagne pour les demandeurs d'emploi
Possibilité de prise en charge en Congé individuel de formation pour les salariés.
Étude personnalisée des solutions de financement.



Validation

CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle Peintre applicateur de revêtements



Date

D'octobre 2018 à juin 2019

Information

le 04/04/2018 de 10h à 12h
le 25/04/2018 de 10h à 12h
le 13/06/2018 de 10h à 12h
le 06/09/2018 de 10h à 12h



Informations spécifiques

de 500 à 750 heures en centre
350 heures en entreprise



Pré requis

Expérience professionnelle souhaitée dans les métiers du bâtiment
Maîtrise des savoirs de base
Vérification préalable du projet (période de mise en situation en milieu professionnel), prescription validée par la Mission Locale pour les moins de 26 ans



Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance de cours, d'exposés et de travaux pratiques sur les thèmes issus de la réalité industrielle. Les périodes en entreprise ont pour objectif la professionnalisation du stagiaire et l'élaboration du projet dans une logique d'insertion professionnelle durable.



Le positionnement des candidats (tests, prise en compte de la VAE) permet de définir un parcours personnalisé. La formation technique est réalisée dans le cadre d'une pédagogie différenciée permettant de faire réaliser des ouvrages différents et ainsi gérer des progressions différentes. Lors de la phase de recrutement, si le chargé de recrutement identifie un souci dans la maîtrise des savoirs fondamentaux pouvant freiner les apprentissages, il peut décider d'intégrer dans le parcours du stagiaire un volume d'heures de formation préqualifiante (70 heures).



CAP Pro elec [électricien-ne du bâtiment]



Objectif de la formation

Acquérir et mettre en oeuvre les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'électricien
Participer à des tâches de mise en oeuvre, de mise en service et de maintenance sur des installations électriques principalement en basse tension.

Contenu de la formation

- Intégration - accueil, positionnement, plan individuel de formation
- Fee-Bât* : Fee-Bât 1 + Fee-Bât 2
- Lois d'électrotechnique et mesures professionnelles
- Dessin et lecture de schémas - Préparation et organisation du poste de travail
- Façonnage des supports et canalisations d'un ouvrage électrique simple
- Réalisation d'ouvrages électriques en apparent
- Réalisation d'un ouvrage en encastré et mixte et d'un tableau de distribution
- Mise en service d'une installation tertiaire ou domestique
- Câblage et mise en service d'un ouvrage électrique
- intégrant une gestion d'énergie
- Installation de systèmes communicants et de VDI
- Maintenance d'une installation domestique ou tertiaire
- Raccorder des moteurs asynchrones triphasés
- La prévention, la sécurité et l'environnement
- L'accompagnement à la sécurisation du parcours et à l'insertion professionnelle
- Sensibilisation à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes
- Pour les personnes n'ayant pas validé de diplôme de niveau équivalent ou supérieur : Français - histoire géographique - Mathématique - sciences

*Formation aux économies d'énergies dans le bâtiment

Agence de Pontivy

43 rue Charles Gounod - 56306 Pontivy
02 97 25 37 17
greta.agpontivy@ac-rennes.fr



Contacts
Conseiller en formation continue
Michel Kervadec
michel.kervadec@ac-rennes.fr

Coordinatrice de formation
Evelyne Annic
greta.agpontivy@ac-rennes.fr



Lieu de formation

Lycée Ampère
Rue Guethennoc, 56120 Josselin



Publics

Demandeurs d'emploi dans le cadre du Programme Bretagne Formation
Autre public : salariés en congé individuel de formation ou contrat de professionnalisation



Tarif

Formation prise en charge par le Conseil Régional de Bretagne pour les demandeurs d'emploi - Programme Bretagne Formation
Possibilité de prise en charge en Congé individuel de formation pour les salariés.
Étude personnalisée des solutions de financement.



Validation

CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle préparation et réalisation d'ouvrages électriques



Date

Du 24 septembre 2018 au 14 juin 2019

Réunions d'information

le 31/03/2018 de 9h30 à 12h (Portes ouvertes Lycée Ampère Josselin)
le 25/04/2018 de 10h à 12h
le 17/05/2018 de 10h à 12h (au Lycée Ampère)
le 13/06/2018 de 10h à 12h
le 06/09/2018 de 10h à 12h



Informations spécifiques

de 633 à 721 heures en centre
350 heures en entreprise



Pré requis

Motivation pour le métier d'électricien
Être titulaire d'un CAP au minimum pour la dispense de l'enseignement général
Expérience professionnelle souhaitée dans les métiers du bâtiment
Maîtrise des savoirs de base
Vérification préalable du projet (période de mise en situation en milieu professionnel), prescription validée par la Mission Locale pour les moins de 26 ans



Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance de cours, d'exposés et de travaux pratiques sur les thèmes issus de la réalité industrielle.
Les périodes en entreprise ont pour objectif la professionnalisation du stagiaire et l'élaboration du projet dans une logique d'insertion professionnelle durable.